



N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019**Objet :** Mme Elena NALON.- Subside : 4.505,94 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant qu'Elena Nalon s'engage à l'installation de bacs à fleurs/légumes rue le Corrège pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 4.505,94 EUR à Elena Nalon;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Un subside de 4.505,94 EUR est octroyé à Elena Nalon pour l'installation de bacs à fleurs/légumes rue le Corrège.

Article 2 : Cette somme sera engagée à l'article 87605/331/01 du budget ordinaire 2019.

Annexes :